

## AOP "MARSANNAY"

### Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 6 septembre 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 3 communes (Chenôve , Couchey , Marsannay-la-Côte) réparties sur le département de Côte d'Or (21). La liste des communes concernées est consultable sur [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr) à la rubrique suivante :

*Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/Consultations-publiques-des-projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitées-des-AOC-et-IGP.*

La consultation se déroulera du 15/11/2018 au 15/01/2019 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante :

**INAO**

**Parc du Golf - Bâtiment BOGEY**

**16 Rue du Golf - 21800 QUETIGNY** ou par courriel à l'adresse suivante :

[inao-dijon@inao.gouv.fr](mailto:inao-dijon@inao.gouv.fr)

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/01/2019, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO - **Parc du Golf - Bâtiment BOGEY - 16 Rue du Golf - 21800 QUETIGNY**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.